

## PAVIE : CONSEIL MUNICIPAL

### L'avant projet sommaire de la salle de spectacle adopté



PAVIE : CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa réunion du 16 février le Conseil Municipal sous la présidence de son maire Jean Gaillard s'est longuement attardé sur le projet de construction d'une salle de spectacle. Il s'agit d'un investissement qui s'accorde parfaitement avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) laquelle a pour objectif de financer les opérations d'investissement ainsi que les projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. En effet ce projet qui est englobé dans le cadre de la redynamisation du centre bourg permettra à la commune de bénéficier de subventions plus importantes que dans le dispositif de la loi NOTRe.

L'avant projet sommaire, APS, présenté concerne la construction du bâtiment et l'aménagement de ses extérieurs. Cette salle de spectacle d'une superficie totale de 600 m2 modulable en trois espaces distincts sera accolée à la salle polyvalente. Elle comprendra une scène fixe de 64 m2, une salle de spectacle de 218 m2, des locaux annexes, un espace cuisine qui permettra d'accueillir les traiteurs. Les spectacles actuels pourront s'y dérouler plus ceux qui étaient refusés en raison de la faible capacité d'accueil de la salle Bernard IV. Mais aussi les associations comme le judo et le théâtre y trouveront leur place en raison des trois espaces modulables. Le coût de l'opération, (construction et aménagements extérieurs), est estimée à 1,3 M d'euros HT qui seront subventionnés par l'Etat, la Région, et le Conseil Départemental. Cet APS est adopté à l'unanimité moins quatre abstentions de l'opposition « qui est favorable à la construction de cette salle de spectacle mais pas dans sa forme actuelle ».

Parmi les autres dossiers, Gilbert Pagnon, vice président de la commission aménagements et travaux voirie, détailla la mise à jour de la voirie communale et des chemins ruraux. Il en ressort que se sont 21,800 kms qu'il faudra intégrer aux 29,600 kms existants.

Au chapitre des questions diverses, Jean Gaillard relate avec satisfaction que lors de la réunion du Grand Auch le projet concernant l'aménagement des berges du Gers sera intégralement repris à zéro.